



4 juillet 2022

À quand la fin du mépris pour les DPIP ? L'effet du deux poids, deux mesures.

Ce vendredi 1er juillet, le Garde des Sceaux, par communiqué et diffusion sur le réseau social twitter officialise la revalorisation de l'IFSE des CPIP ; à savoir une revalorisation à hauteur de 200 euros net mensuel pour un CPIP classe normale et 220 euros net mensuel pour un CPIP classe exceptionnelle.

Loin de contester cette revalorisation nécessaire au sein de la filière, nous dénonçons fortement le deux poids deux mesures de cette annonce et l'absence d'avancée quant à la revalorisation conséquente du corps des DPIP.

Le 16 mai 2022, les OS représentatives du corps des DPIP se voient proposer par l'administration un projet de revalorisation de l'IFSE de :

- 15 euros net mensuel pour un DPIP
- 49 euros net mensuel pour un chef d'antenne, sans DPIP à encadrer
- 132 euros net mensuel pour un chef d'antenne avec DPIP à encadrer
- 130 euros net mensuel pour un adjoint au DFSPIP Catégorie 2
- 130 euros net mensuel pour un adjoint DFSPIP Catégorie 1

Unaniment, nous avons fait remonter notre opposition à la DAP vu le montant trop faible de ce projet de « revalorisation » ; notamment au regard de la revalorisation à venir pour les CPIP en compensation du non octroi du CTI, à l'issue du SEGUR.

L'intersyndicale SNDP-CFDT, SNEPAP-FSU, UNDPIP-CFE-CGC a indiqué dès le début des discussions que la focale ne pouvait pas être uniquement placée sur le régime indemnitaire. Seule une réforme ambitieuse, incluant des dispositions statutaires, indiciaires, indemnitaires, accompagnée d'une véritable vision métier pour les DPIP pourrait répondre à nos attentes !

A ce titre nous avons transmis une réponse développée à la DAP le 12 juin avec nos propositions et exigences pour le corps :

- **Une nouvelle proposition de revalorisation de l'IFSE plus ambitieuse et mieux répartie sur l'ensemble du corps**, —d'autant plus que les gains indemnitaires pressentis (et aujourd'hui confirmés) pour les CPIP, au titre du RIFSEEP, nécessitent d'augmenter davantage l'indemnitaire en faveur des DPIP
- **Une refonte de la grille indiciaire avec une hors classe culminant en HEA, une revalorisation indiciaire sur l'ensemble de la grille** (et non un saupoudrage de quelques échelons)
- **Une révision des conditions d'accès aux emplois fonctionnels**
- **Un taux de pro/ pro à 10 %**



Les réformes d'autres corps et les dernières annonces de primes qui touchent la filière démontrent que la DAP est en capacité de défendre ses dossiers et de gagner ses arbitrages. Nous attendons la même ténacité de sa part pour défendre une réforme d'ampleur pour l'ensemble des directeurs.rices pénitentiaires d'insertion et de probation !

Pour l'intersyndicale, la balle est désormais dans le camp de l'administration qui se doit d'être à la hauteur des attentes des DPIIP, qui ont été laissés pour compte d'une réforme à la hauteur de leurs missions et responsabilités depuis trop longtemps !

Une nouvelle réunion avec l'administration est fixée ce vendredi 8 juillet.

Sans proposition alternative en réponse à nos revendications ce vendredi, nous serons contraints de quitter la réunion de travail et d'en tirer les conséquences sur l'absence de volonté de l'administration de défendre notre corps.